

Denis Scuto

Le regard étonné d'un historien sur cent ans de relations sociales

L'une des capacités les plus importantes de l'être humain est celle de l'étonnement. L'étonnement crée une distance critique à l'égard des situations que nous vivons et des histoires qu'on nous raconte. Tout comme le doute, l'étonnement devrait d'ailleurs être méthodique en ces temps de pratiques de *storytelling* – autrefois, on disait propagande – tout aussi systématiques de la part des pouvoirs politiques, économiques et médiatiques qui, n'ayant plus la possibilité d'imposer des réponses, tentent de nous imposer les questions et les façons de voir le monde qui nous entoure.

Depuis des mois, on tente ainsi de nous imposer une certaine façon de voir les conflits sociaux dans ce pays. Depuis des mois, on nous raconte que le modèle social luxembourgeois serait condamné (un exemple de titre dans la presse : « Tripartite-Modell vor dem Aus? », wort.lu, 3 septembre 2010). Pourquoi ? Parce que les organisations patronales et syndicales défendent coûte que coûte leurs intérêts et restent sur leurs positions respectives ? Je suis étonné. J'avais toujours considéré comme une vérité banale que dans une société démocratique, ce sont les rapports de force qui déterminent dans quelle mesure les intérêts des différents groupes sociaux sont pris en compte par les décideurs politiques et économiques.

En avril 2010, j'étais avec le sociologue Fernand Fehlen et le président de la Caritas, Erny Gillen, l'invité d'une émission télévisée sur les négociations au sein du Comité de coordination tripartite. Avec un questionnement qui était donné : « Est-ce par manque de solidarité de la part des différents acteurs de la société (que ces négociations échouent) ? »

Depuis des mois, on tente ainsi de nous imposer une certaine façon de voir les conflits sociaux dans ce pays.

L'étonnement méthodique est d'autant plus nécessaire que nous vivons, comme le montre la question centrale de l'émission, dans une ère de déréalisation du langage en politique. Politiques et journalistes gênèrent et contribuent à diffuser des phrases qui ne veulent rien dire, dans ce sens qu'elles ne se réfèrent à aucune réalité sociale. Le débat public, au lieu de traiter les véritables enjeux sociaux, se concentre sur des « problèmes » construits par les gouvernants et les experts. Voilà pourquoi, dans cette émission, l'intitulé ne questionnait pas en premier lieu ce que signifierait la suppression de l'index pour le pouvoir d'achat de la population ou alors son maintien pour le coût du facteur travail pour les entreprises, mais en appelait à un sentiment général de solidarité (de qui ? par rapport à qui ? à quoi ?).

Enfin, l'étonnement est vital pour échapper à la tyrannie du présent qui caractérise notre époque. Puisque l'avenir ne promet plus de lendemains meilleurs, mais nous est présenté comme un horizon de catastrophes qu'il faut retarder le plus possible – voyez notre modèle social qu'on prétend condamné, la faillite menaçante de notre régime de retraites et de santé... –, nous vivons de plus en plus, comme l'a exprimé François Hartog, dans « une société plongée dans un présent qui s'est dilaté au point d'absorber le futur et le passé¹ ». En quelque sorte, c'est donc l'étonnement qui me permet de continuer à exister en tant qu'historien, puisque le seul moyen de réintroduire les dimensions du passé et du futur, c'est de prendre de la distance par rapport au présent.

Tentons de prendre de la distance et de jeter un regard sur l'histoire centenaire des relations entre l'ARBED, le monde patronal, le syndicalisme et l'État, en rappelant d'emblée une de ces vérités triviales oubliées aujourd'hui : le soi-disant modèle luxembourgeois n'est pas né et ne s'est pas développé sous le mot d'ordre « Friede, Freude, Eierkuchen », il n'a jamais été quelque chose d'immuable, mais résulte d'une dynamique, de l'évolution de rapports de force. Malheureusement, comme le relève Paul Zahlen dans sa bibliographie économique et sociale, si l'histoire des syndicats et de leur « politique » est assez bien documentée, la politique sociale du

L'historien Denis Scuto est chargé de cours à l'Université du Luxembourg.



Le gouvernement Reuter fait appel à des soldats français pour expulser les ouvriers des usines.

patronat n'a jusqu'à présent guère été étudiée². Les réflexions qui suivent reflètent ce déséquilibre de l'état de la recherche.

La question sociale est née de la recomposition des relations de pouvoir dans le monde nouveau créé par la Révolution française. Face aux formes de domination sociale engendrées par l'industrialisation, les principes de la liberté de travail et de l'individualisme, issus de la Révolution française – principes qui avaient conduit au démantèlement des institutions corporatives et à l'interdiction d'associations professionnelles –, se trouvent progressivement remis en cause par l'évolution de la société.

La révolution industrielle fait sauter ce carcan législatif et juridique. De plus en plus de groupes sociaux s'organisent pour défendre leurs intérêts collectifs au sein de la société industrielle et répondent aux formes de domination par la création de liens de solidarité. En l'espace de moins d'une génération, de la création en 1903 de la *Metallarbeitergewerkschaft* et le regroupement des petites organisations professionnelles des secteurs du Luxembourg protoindustriel (typographes, ouvriers du textile, du tabac et de la brasserie) dans le *Gewerkschaftskartell* en 1906 à la fusion des deux grands syndicats de la sidérurgie dans le *Luxemburger Berg- und Metallindustriearbeiterverband* (LBMIIV) – syndicat qui compte 18 000 membres

en 1920 et regroupe donc pratiquement l'ensemble du personnel ouvrier de l'industrie sidérurgique et minière –, la classe ouvrière se mue au Luxembourg en classe autonome avec ses formes d'organisation collective et de solidarité.

Cette unification rapide de la classe ouvrière au Luxembourg, le fait qu'elle puisse se réaliser comme distincte du monde rural et artisanal, est rendue possible par l'œuvre législative et réglementaire de l'État au cours des mêmes années et son impact en matière de représentations sociales, peu relevé jusqu'à présent. Les trois lois fondatrices du système d'assurances sociales (1901, assurance maladie pour ouvriers et employés privés ; 1902, assurance accidents pour ouvriers et employés privés ; 1911, assurance vieillesse et invalidité pour ouvriers et [petits] employés privés), en délimitant les frontières des diverses catégories socioprofessionnelles, crée des milieux sociaux séparés. L'ayant droit des assurances est désormais membre d'un collectif abstrait d'individus unis au niveau de l'État central sous une même étiquette : « ouvriers », « employés », « fonctionnaires » (statut général en 1913), « agriculteurs », etc.

Un organe essentiel, l'Inspection du travail, fondée en 1902, complète ce travail d'unification et ce n'est pas un hasard si c'est sous son impulsion que la législation sociale entre rapidement dans une deuxième

phase et s'attaque aux rapports entre capital et travail, entre patrons et ouvriers, avec la création des conseils d'usine en 1919, des chambres professionnelles en 1924 (distinctes pour ouvriers, employés, artisans, agriculteurs...). Ce travail de catégorisation explique une tradition toujours actuelle au Luxembourg, celle du pluralisme syndical. Les souffrances communes éprouvées dans le contexte de la Première Guerre mondiale avaient fait naître une aspiration unitaire, mais le projet d'une grande Confédération luxembourgeoise du travail (CLT), fondée en 1918, échoue et c'est la division qui caractérise le monde syndical des ouvriers, des employés, des cheminots et des fonctionnaires.

Quelle est l'attitude de l'ARBED et notamment de son patron Émile Mayrisch ? Comme directeur de l'usine de Dudelange, Mayrisch prend dès la fin des années 1890, dans une optique paternaliste, des mesures sociales en faveur des ouvriers et de leurs familles. Ces institutions se réfèrent à des soucis d'ordre philanthropique et de protection sociale, tout en répondant à des intérêts économiques de l'entreprise, soucieuse notamment de fidéliser ses ouvriers qualifiés.

En matière d'organisation ouvrière, Mayrisch ne tolère dans l'enceinte de l'entreprise que celle qu'il peut étroitement contrôler. En 1906 est fondée à l'usine de Dudelange une délégation ouvrière pour contrecarrer l'action du mouvement ouvrier au Luxembourg et en Lorraine³.

Loin de la déréalisation du langage actuel en politique, Mayrisch analyse les relations entre patronat et ouvriers en matière de rapports de force dans la réalité sociale, comme en témoigne ce discours du 27 janvier 1917 devant les directeurs de ses usines : « daß über kurz oder lang die Mehrzahl der Arbeiter Mitglieder des Luxemburger Metallarbeiter Verbandes sein werden und daß möglicherweise dann der Verband im Namen seiner Mitglieder an die Gesellschaft herantreten werde. Es stelle sich daher die wichtige Frage, welche Haltung die Gesellschaft in diesem Falle gegenüber dem Verbands einnehme, d. h. ob sie diesen offiziell anerkennen solle. Bis jetzt habe man es ablehnen können, mit dem Verbands zu handeln, da nur eine Min-

derheit unserer Arbeiter Mitglieder waren und kein Grund vorlag dem bestehenden Arbeitsausschuß der einzelnen Werke ein Mißtrauensvotum zu geben. Eine solche Haltung würde aber, wenn die Mehrzahl der Belegschaft Mitglieder des Metall-Arbeiter-Verbandes geworden seien, seiner Ansicht nach zu einem starken Konflikt führen, was vermieden werden müsse.⁴ »

Si la modération de la société de Mayrisch est visible dès cette époque en matière de licenciements, contrairement aux sociétés Hadir et Ougrée-Marihaye, l'ARBED mettra, comme le monde patronal en général regroupé depuis 1918 dans la FEDIL, encore deux décennies à reconnaître les syndicats comme interlocuteurs, que ce soit à la table des négociations ou dans l'entreprise. Les liens de concurrence entre les ouvriers, favorisés par le système fortement hiérarchisé de l'organisation interne des usines, sont exploités par le patronat par des traitements à la carte selon la proximité à tel ou tel syndicat ou parti⁵.

La radicalisation politique des années 1918-1921 aboutit dans un premier temps à un durcissement des fronts. Les luttes culminent dans la grande grève de mars 1921, le conflit social le plus dur qu'ait connu le Luxembourg à ce jour, qui se solde par un échec total pour le monde ouvrier. Le revers subi amène les responsables syndicaux à tirer un bilan et à prendre des options décisives pour l'évolution future du mouvement ouvrier luxembourgeois. Les dirigeants du courant socialiste majoritaire au sein du mouvement syndical, comme Pierre Krier et Nic Biever, optent pour un programme réformiste. Ils se donnent une double mission : l'amélioration de la condition ouvrière et la réforme, pas à pas, des structures économiques. Ils tirent également des conclusions en ce qui concerne la stratégie syndicale. À l'avenir, ils éviteront que des conflits locaux ou sectoriels conduisent à des grèves nationales. Surtout, la voie des négociations et de formes d'action qui démontrent la puissance du mouvement syndical (p.ex. manifestations de masse) sera toujours préférée à l'action directe, à la grève.

Le patronat, dans la logique des conceptions de Mayrisch, évitera également les

conflits trop durs. Plus de 30 ans plus tard, lors d'une grève de mineurs en 1955, l'épreuve de la grève de 1921 reste toujours la référence majeure et l'exemple à éviter pour le nouveau patron de l'ARBED, Felix Chomé : « Herr Chomé bemerkte, die Gewohnheit des Streiks bestehe glücklicherweise in Luxemburg nicht, und der letzte Streik liege schon über 30 Jahre zurück. Auch sei der alte bewährte Weg des Verhandeln für beide Parteien bei weitem der beste.⁶ »

Le syndicalisme ouvrier réussit au Luxembourg, malgré sa division en courant socialiste, chrétien-social et communiste, à organiser dans ses rangs, de la Première

**L'arbitrage Rieben de 1959-1960
[...] marque une vraie rupture dans
l'histoire des négociations collectives
et signifie l'entrée des acteurs sociaux
dès les années 1960 dans l'ère du
« corporatisme compétitif » : patronat
et syndicats – même combat [...].**

Guerre mondiale aux années 1970, la grande majorité des ouvriers de l'industrie sidérurgique et minière, industrie qui constitue le pilier de l'économie nationale. Cela lui permettra de jouer un rôle hégémonique dans l'histoire du Luxembourg tout au long du XX^e siècle, notamment à travers son influence dans les deux grands partis politiques, le parti chrétien-social et le parti socialiste.

Lors des années 1930, le combat est mené en commun entre le syndicat chrétien LCGB et le syndicat socialiste BMAIV. La lutte syndicale s'appuie d'une part sur la stratégie du dialogue et des négociations. D'autre part, le succès n'est obtenu par les syndicats qu'après avoir démontré leur force mobilisatrice. Cette ambivalence reste un leitmotiv jusqu'à aujourd'hui. Deux épisodes majeurs le soulignent pour les années 1930.

1. Ce n'est qu'après une manifestation de masse de 40 000 ouvriers le 12 janvier 1936 que le gouvernement Bech se voit obligé d'instituer un Conseil national du travail, composé de deux représentants du patronat, de deux représentants syndicaux

et placé sous la direction d'un représentant du gouvernement. La tâche de ce conseil est d'examiner les conflits de travail et de rechercher une solution négociée. Les syndicats sont enfin reconnus comme interlocuteurs officiels par le patronat. 2. Sous l'influence des événements politiques et sociaux en France (victoire du Front populaire en mai 1936, suivie d'une vague de grèves spontanées), un mouvement de lutte des mineurs s'engage. En juillet 1936, alors qu'ils s'apprentent, sous l'impulsion de militants communistes, à lancer une grève de sympathie avec les mineurs lorrains, le patronat cède. Le premier contrat collectif est conclu dans l'industrie lourde. Les mineurs imposent une augmentation de salaires de 9 %, l'introduction d'un salaire minimum et l'indexation automatique des salaires à l'image des fonctionnaires⁷.

On retrouve cette ambivalence pendant la période de croissance des trente glorieuses après la guerre. D'une part, comme dans les autres sociétés de l'Europe occidentale, le consensus libéral autour du modèle de production fordiste se met progressivement en place autour de trois piliers : production de masse, consommation de masse et des gains salariaux liés à l'accroissement de la productivité et des profits des entreprises⁸. D'autre part, les années 1950 restent encore marquées par des conflits sociaux majeurs liés à des négociations collectives : la grève de 24 heures dans l'industrie sidérurgique du 4 février 1953, première action syndicale nationale depuis le 12 janvier 1936, la grève d'une semaine des ouvriers mineurs du 18 au 25 avril 1955, premier arrêt de travail d'envergure – concernant tout un secteur industriel – depuis la grève de mars 1921, et la manifestation nationale du 21 octobre 1958.

L'arbitrage Rieben de 1959-1960 – concédant 1 franc d'augmentation de salaire par heure aux ouvriers – marque une vraie rupture dans l'histoire des négociations collectives et signifie l'entrée des acteurs sociaux dès les années 1960 dans l'ère du « corporatisme compétitif » : patronat et syndicats – même combat (pour une sidérurgie luxembourgeoise concurrentielle). Dans leur déclaration du 5 janvier 1960, les délégués de la commission syndicale des contrats demandent la poursuite de la politique d'investissement et une poli-

tique fiscale plus favorable aux entrepreneurs (possibilités d'amortissement, etc.). Les logiques de la modernisation et de la croissance économiques sont désormais intériorisées par les responsables syndicaux. Du point de vue du patronat, le droit de regard accordé aux syndicalistes par l'intermédiaire de l'expert-arbitre dans la comptabilité des entreprises lors de ce conflit salarial annonce déjà les mesures législatives de codécision et l'instauration d'une Tripartite dans les années 1970.

Ce modèle, appelé aussi néocorporatiste et nullement spécifique au seul Luxembourg, « donne un accès privilégié aux acteurs syndicaux et patronaux dans la définition de la politique économique en échange d'une modération dans la poursuite organisée des intérêts particuliers poursuivis par ces acteurs⁹ ». Depuis la crise des années 1970 et malgré la reprise de la croissance dès la fin des années 1980, les syndicats acceptent ainsi une politique de modération salariale qui, comme le souligne Paul Zahren, en s'appuyant sur une étude comparative sur la Sarre, la Lorraine et le Luxembourg, « aurait permis d'améliorer la situation concurrentielle et la compétitivité du pays par rapport aux principaux partenaires commerciaux (Allemagne, Belgique, France)¹⁰ ».

Cette politique de modération salariale, inscrite explicitement en 1994 dans l'accord tripartite stipulant que la croissance des salaires ne devrait pas dépasser celle de la productivité du travail, a eu comme pendant, malgré la mondialisation et les politiques de dérégulation et de délocalisation, le maintien, voire l'extension des garanties collectives de l'État providence, mais aussi de mesures sociales comme l'indexation des salaires, introduite pour les fonctionnaires et les cheminots en 1921, puis généralisée en 1975. La grève générale de 1982, la menace de grève générale en 1993, les luttes sociales de 1998, 2006 et 2009 montrent que ces mesures sont aussi le fruit de stratégies qui continuent à combiner volonté de dialogue et capacités conflictuelles au sein de ce champ tripartite s'étant configuré il y a 100 ans : patronat – syndicats – État. Comme dans un champ magnétique, ce sont les forces qui s'y opposent qui lui donnent son dynamisme.

Ce champ s'est néanmoins fortement restructuré pendant les décennies de l'après-crise. Le pluralisme syndical n'a jamais cessé d'exister, avec parfois des phénomènes de surenchère que le conflit social actuel souligne de nouveau. La diversification du monde ouvrier avec le déclin de la sidérurgie n'a pas affaibli de façon substantielle les syndicalismes luxembourgeois, puisque tant l'OGB-L que le LCGB – rassemblant à eux deux 70 % de tous les affiliés syndicaux – ont réussi à attirer une grande partie de la main-d'œuvre immigrée et frontalière dans leurs rangs. Le taux

Le pluralisme syndical n'a jamais cessé d'exister, avec parfois des phénomènes de surenchère que le conflit social actuel souligne de nouveau.

d'adhésion aux organisations patronales, et notamment l'UEL fondée en 2000, dépasse avec environ 80 % le taux des organisations salariales estimée en 2003 à 50 %¹¹. En l'absence d'études tant historiques que sociologiques sur le patronat en tant que groupe social au Luxembourg, on ne peut que supposer que des divergences et des conflits d'intérêt existent entre entreprises transnationales et nationales, entre entreprises employant une main-d'œuvre hautement qualifiée et celles employant une main-d'œuvre peu qualifiée, malgré la grande unité affichée lors des prises de position publiques. Enfin, le monde politique, à la fois le gouvernement et la haute administration, est traversé par des attitudes divergentes sur l'avenir de l'État providence et les modes de gouvernance économique, ce qui explique à son tour l'aspect conflictuel des négociations tripartites de 2009-2010.

Dans ces conditions, les relations sociales sous forme de néocorporatisme et de dialogue, conflictuel ou non, entre plusieurs acteurs sociaux ont de grandes chances de continuer à exister comme « problèmes », malgré ceux et celles qui en déclarent la fin de sa légitimité historique et veulent passer à autre chose, virtuel, libéré de toute idéologie et de tout ancrage dans la société... ♦

1 Hartog, François, « Nos hommes politiques sont prisonniers de la tyrannie du présent », in *Enjeux Les Echos*, février 2006

2 ZAHLEN, Paul, *Repères bibliographiques concernant l'évolution économique et sociale du Luxembourg à partir du début du 20^e siècle, avec une « Webliographie » intégrée*, vol. 1, Luxembourg, STATEC, 2008, p. 394-395 pour les travaux de Kieffer, Lentz, Majerus, Scuto, Steil, Trausch, Wehenkel, Wey et Zahren sur l'histoire des syndicats. Sur la politique sociale de l'ARBED, une seule monographie a été réalisée, mais ne traite guère du volet relations entre acteurs sociaux: SCHMITZ, Nadine, *Le paternalisme social d'Emile Mayrisch (1900-1930)*, mémoire de maîtrise, université de Paris IV, 1989. Des éléments de la politique sociale sont développés dans les ouvrages suivants : LORANG, Antoinette, *Luxemburgs Arbeiterkolonien und billige Wohnungen 1860-1940*, ministère du Logement, Luxembourg, 1994 ; TRAUSCH, Gilbert, *L'ARBED dans la société luxembourgeoise*, Luxembourg, 2000 ; LORANG, Antoinette, *L'image sociale de l'ARBED à travers les collections du Fonds de Logement*, Luxembourg, Fonds pour le développement du logement, 2009

3 « la propagande active faite depuis quelque temps par les socialistes chrétiens dans toute la Lorraine » (protocole du conseil d'administration de l'usine de Dudelange du 11 décembre 1905), cité chez CONRARDY, Jean-Pierre, « Chronique de l'usine sidérurgique de Dudelange », in *Dudelange. L'usine centenaire (1882-1982)*, Luxembourg, 1982, p. 87

4 Cité chez TRAUSCH, Gilbert, *L'ARBED dans la société luxembourgeoise*, Luxembourg, 2000, p. 45

5 Cf. à ce sujet LENTZ, Marc, « Die Freien Gewerkschaften auf dem Weg zur Sozialpartnerschaft (1921-1937) », in *75 Joër fräi Gewerkschaften. Beiträge zur Geschichte der luxemburgischen Gewerkschaftsbewegung*, p. 197f.

6 « Die Schlichtungsverhandlungen vom 15. April 1955 », in *Arbecht - Der Proletarier*, 23.4.1955, p. 3-4

7 LENTZ, Marc, « Die Freien Gewerkschaften auf dem Weg zur Sozialpartnerschaft (1921-1937) », in *75 Joër fräi Gewerkschaften. Beiträge zur Geschichte der luxemburgischen Gewerkschaftsbewegung*, p. 185-262

8 HABERL, Othmar Nikola/NIETHAMMER, Lutz (Hrsg.), *Der Marshall-Plan und die europäische Linke*, Frankfurt a. M., 1986

9 THILL, Patrick/THOMAS, Adrien, « Le "modèle social luxembourgeois" au défi de la crise », in CEPS/Instead, *Gouvernance et emploi*, n° 12, décembre 2009

10 ZAHLEN, Paul, « La création du modèle luxembourgeois après la Deuxième Guerre mondiale : Continuités et discontinuités », in *L'histoire, le présent et l'avenir du modèle luxembourgeois* (ouvrage collectif édité par Allegrezza, Serge/Hirsch, Mario/von Kunitzki, Norbert), Luxembourg, 2003, p. 43

11 ZAHLEN, Paul, « Arbeitsmarktpolitik », in LORIG, Wolfgang H./HIRSCH, Mario (Hrsg.), *Das politische System Luxemburgs. Eine Einführung*, Wiesbaden, 2008, p. 271